

La Réassurance

Jean Tuccella – Directeur Département Décennale

Définition de la réassurance

Assurance des Assureurs

La réassurance est un contrat par lequel l'une des parties – le réassureur, appelé aussi le cessionnaire – accepte de prendre en charge, dans des proportions et des conditions bien précises, les conséquences pécuniaires des engagements que l'autre partie, l'assureur – appelé en l'espèce cédante – a contractés vis-à-vis de ses assurés au travers des polices qu'il a émises.

Assurance : mutualisation

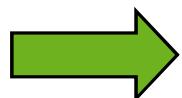
Réassurance : mutualisation + dispersion des risques

Les fonctions de la réassurance



Protéger le bilan : lissage bilanciel

en prenant en charge les variations non attendues de la sinistralité (volatilité) et le risque d'erreur de souscription (En 2012 (Katrina, Rita, Wilma) 12% des assureurs US reçurent l'équivalent de 100% de leur capital de la part des réassureurs et 23% reçurent 1/3 de leur capital)



Equilibrer le portefeuille : lissage des engagements

en transférant au réassureur les risques qui sont en dehors du portefeuille homogène (Exemple : Assurance décennale des grands chantiers)

Les fonctions de la réassurance



Augmenter la capacité de souscription :

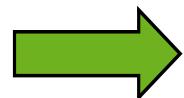
en prenant une part des risques et en lui fournissant des réserves additionnelles



Aider à développer de nouvelles couvertures/ à assurer de nouveaux risques :

en partageant les aléas avec les assureurs et en apportant un soutien technique
(exemple : Garantie des Accidents de la Vie – Assurance décennale dans de nouveaux marchés – Terrorisme - Récoltes)

Les fonctions de la réassurance



Répartir les risques dans l'espace : lissage spatial

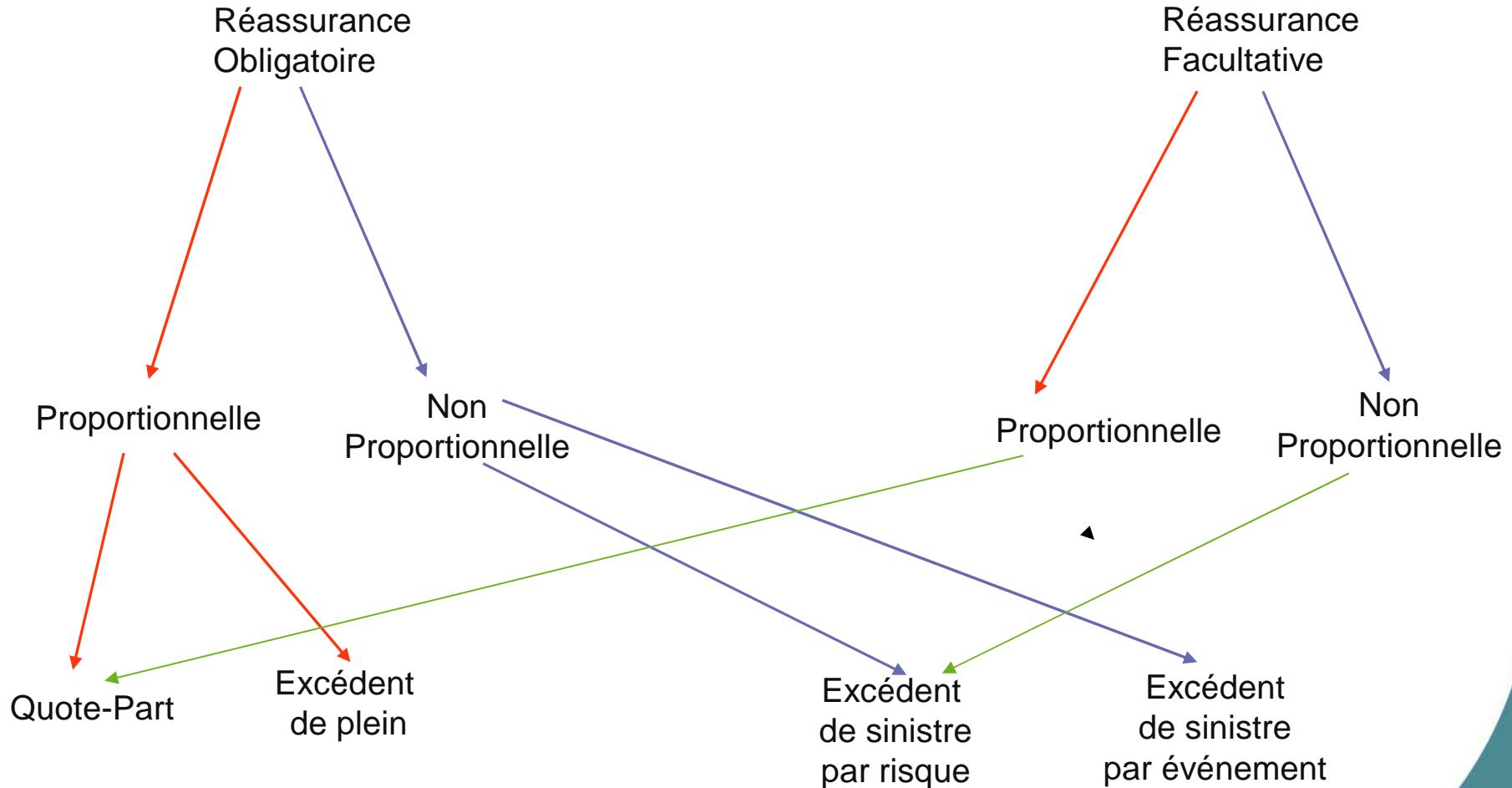
en mutualisant les engagements souscrits dans le monde entier



Réduire le besoin en capital :

en libérant les fonds propres liés à la couverture des risques

Les différentes formes de réassurance



Les deux grands types de réassurance

Réassurance obligatoire

L'assureur s'engage à céder **obligatoirement** au réassureur une proportion fixée de ses risques, à des conditions préétablies, dans une branche déterminée, et le réassureur **est obligé** à l'accepter

- ⦿ L'assureur est libre de souscrire ce qu'il veut dans un cadre prédéfini:
- ⦿ Le réassureur est tenu d'accepter tous les risques qui respectent ce cadre prédéfini
- ⦿ Le contrat de réassurance est appelé « traité de réassurance ». Il protège un portefeuille de risques. C'est un contrat généralement annuel et renouvelable

Les deux grands types de réassurance

Réassurance obligatoire:

Contenu d'un traité de réassurance:

- Risques couverts: type d'ouvrage, type de police, type de garantie
- Coût des travaux
- Limites de garantie
- Territorialité
- Limites d'engagement du réassureur
- Exclusions
- Acceptations spéciales
- Clause de changement de législation
- Affectation d'un sinistre
- Droit de regard

Les deux grands types de réassurance

Réassurance facultative

L'assureur cède à sa convenance (facultativement) au réassureur une proportion d'un risque dans une branche déterminée et le réassureur a la faculté de l'accepter ou de la refuser

- ⌚ l'assureur est libre de céder le risque qu'il veut dans la limite et aux conditions qu'il souhaite
- ⌚ le réassureur est libre d'accepter en posant ses conditions
- ⌚ Le contrat de réassurance est appelé « facultative ». Il protège un risque.
- ⌚ C'est un contrat dont la période doit être similaire à celle de la police d'assurance qu'il protège.
 - Un an pour les polices dommages
 - Durée des travaux pour les polices TRC
 - Dix ans pour les polices décennales

Les deux grands types de réassurance

Réassurance facultative:

Elle a pour objet:

- les grands risques dépassant les limites financières du traité
- les risques exclus du champ du traité (méconnus ou très spécialisés)
- les risques à contrôler
- les risques exigeant une technicité particulière

Les deux grandes natures de réassurance

Réassurance proportionnelle :

Le réassureur prend en charge une proportion d'un risque et reçoit pour cela le paiement d'une proportion identique de la prime payée par l'assuré et paie, en cas de sinistre, la même proportion de l'indemnité.

Le réassureur joue le rôle d'un co-assureur.

L'engagement cédé, la prime et le sinistre sont partagés entre l'assureur et le réassureur selon une répartition fixée à l'avance

Les deux grandes natures de réassurance

Réassurance proportionnelle Quote-Part

L'assureur conserve un pourcentage constant de son engagement sur chaque risque et cède le reste au réassureur

Pour chaque risque, l'engagement cédé, la prime et le sinistre sont partagés entre l'assureur et le réassureur selon ce pourcentage constant fixé à l'avance

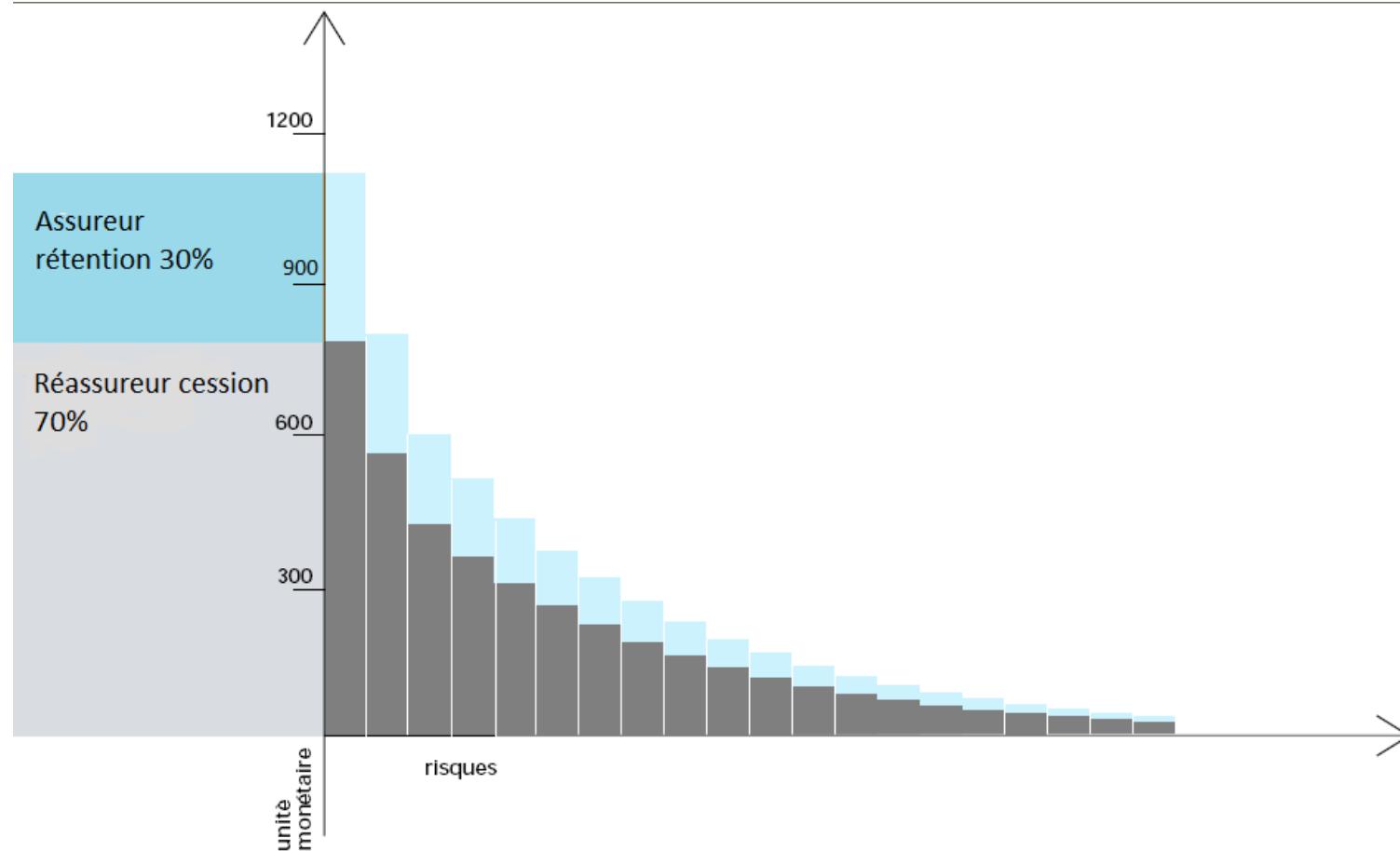
Réassurance proportionnelle en Excédent de Plein

L'assureur conserve un montant constant de son engagement sur chaque risque et cède le reste au réassureur

Pour chaque risque, l'engagement cédé, la prime et le sinistre sont partagés entre l'assureur et le réassureur selon un pourcentage découlant du montant constant de l'engagement de l'assureur fixé à l'avance

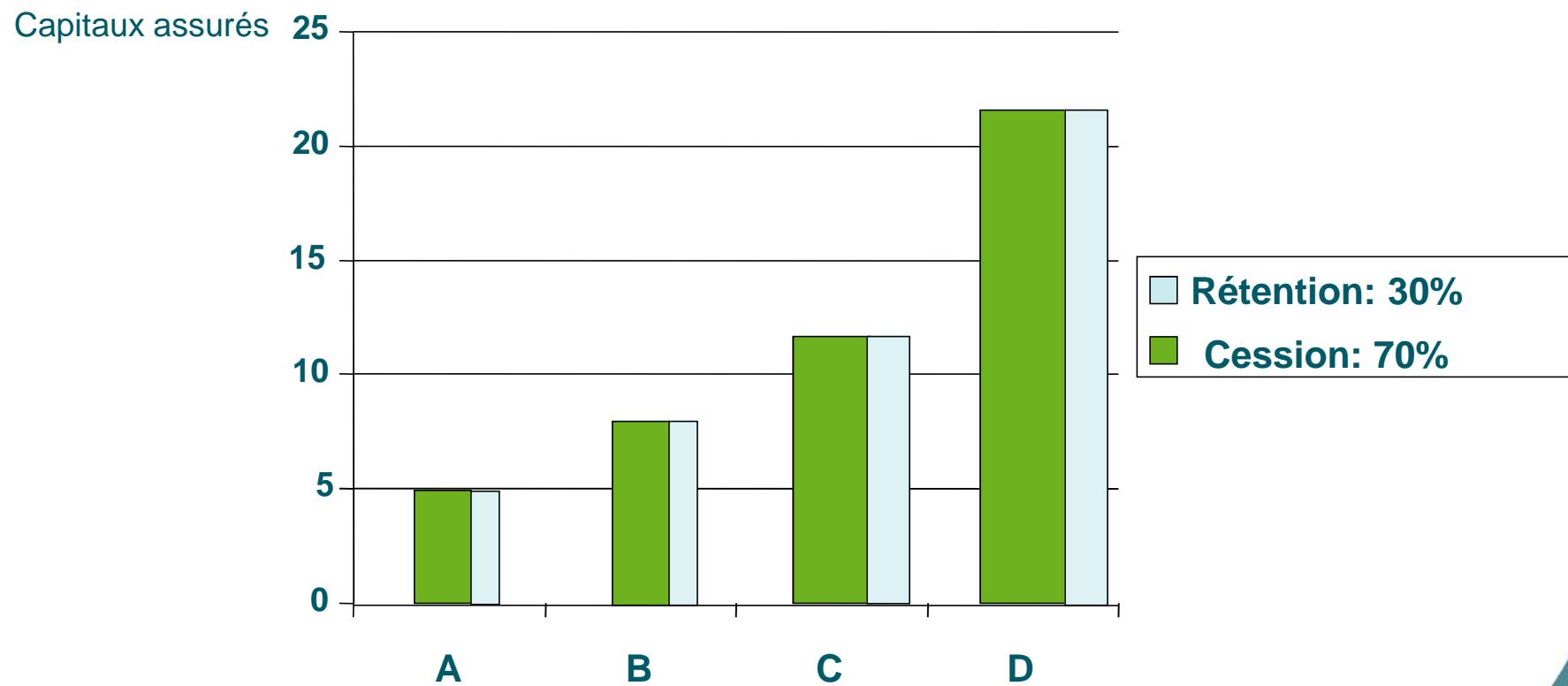
Les deux grandes natures de réassurance

Traité proportionnel quote-part



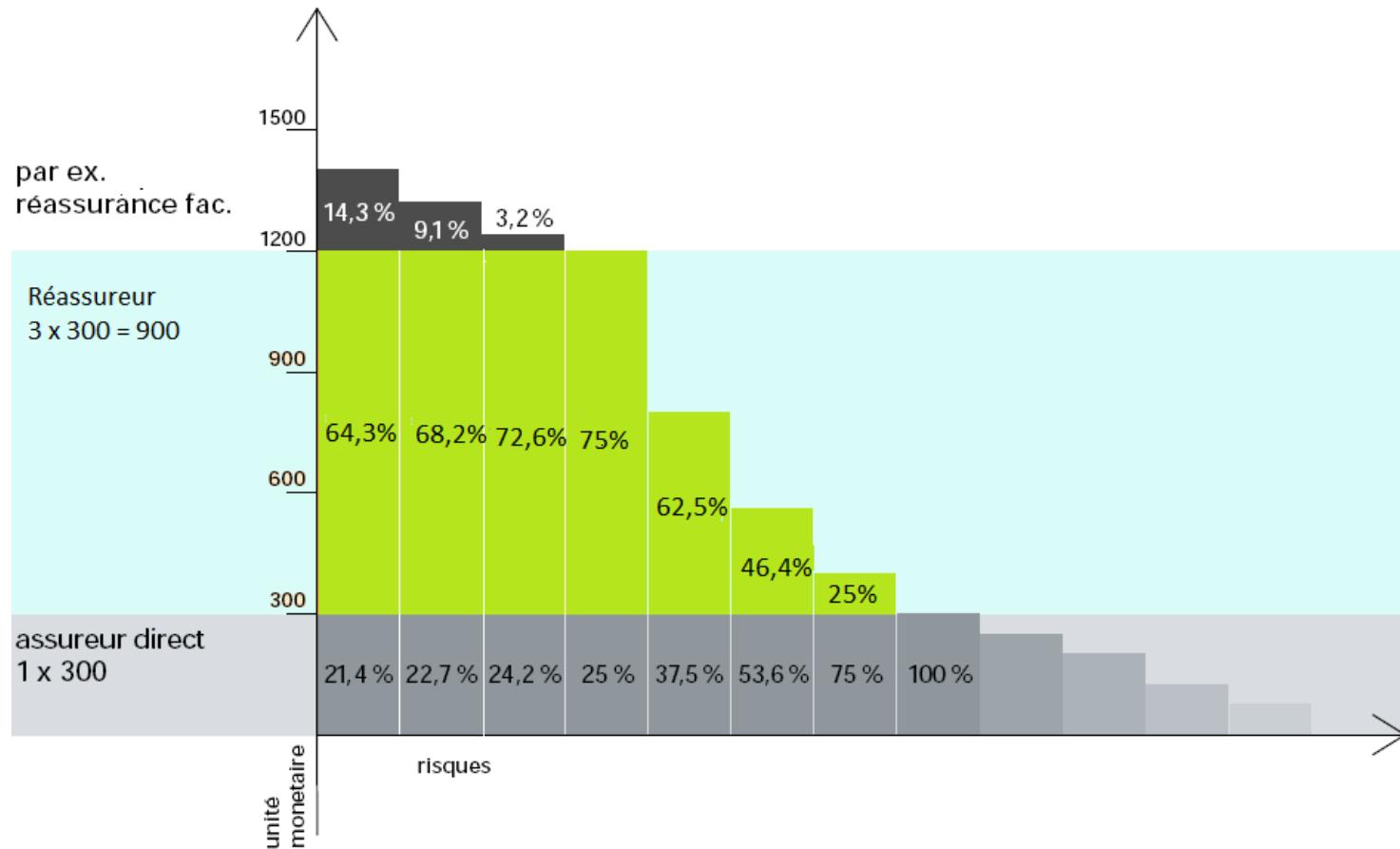
Les deux grandes natures de réassurance

Traité proportionnel quote-part



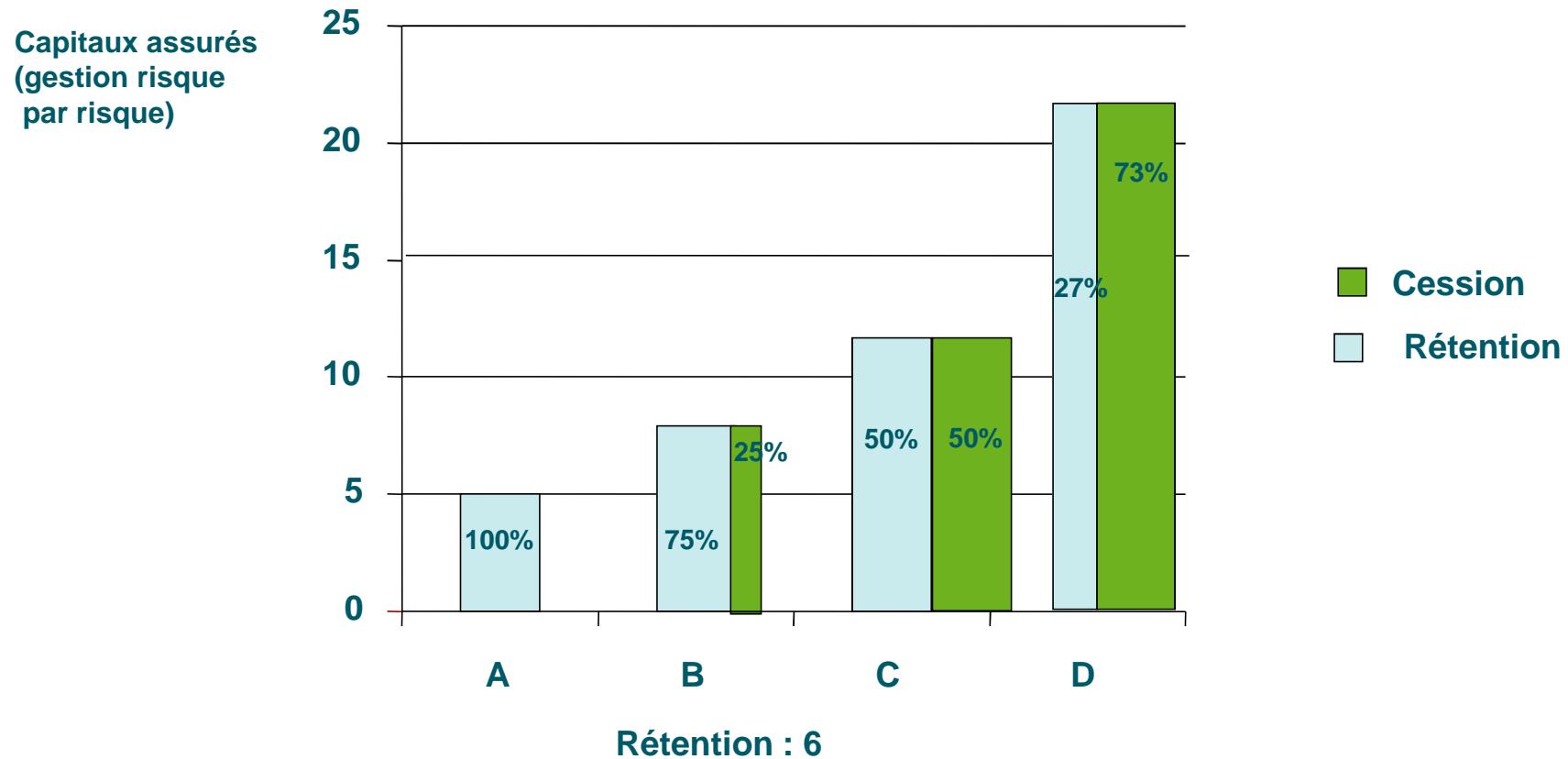
Les deux grandes natures de réassurance

Traité proportionnel en excédent de plein



Les deux grandes natures de réassurance

Traité proportionnel en excédent de plein



Les deux grandes natures de réassurance

Réassurance non proportionnelle

Sur le montant total de chaque sinistre, la cédante supporte une franchise que l'on appelle priorité.

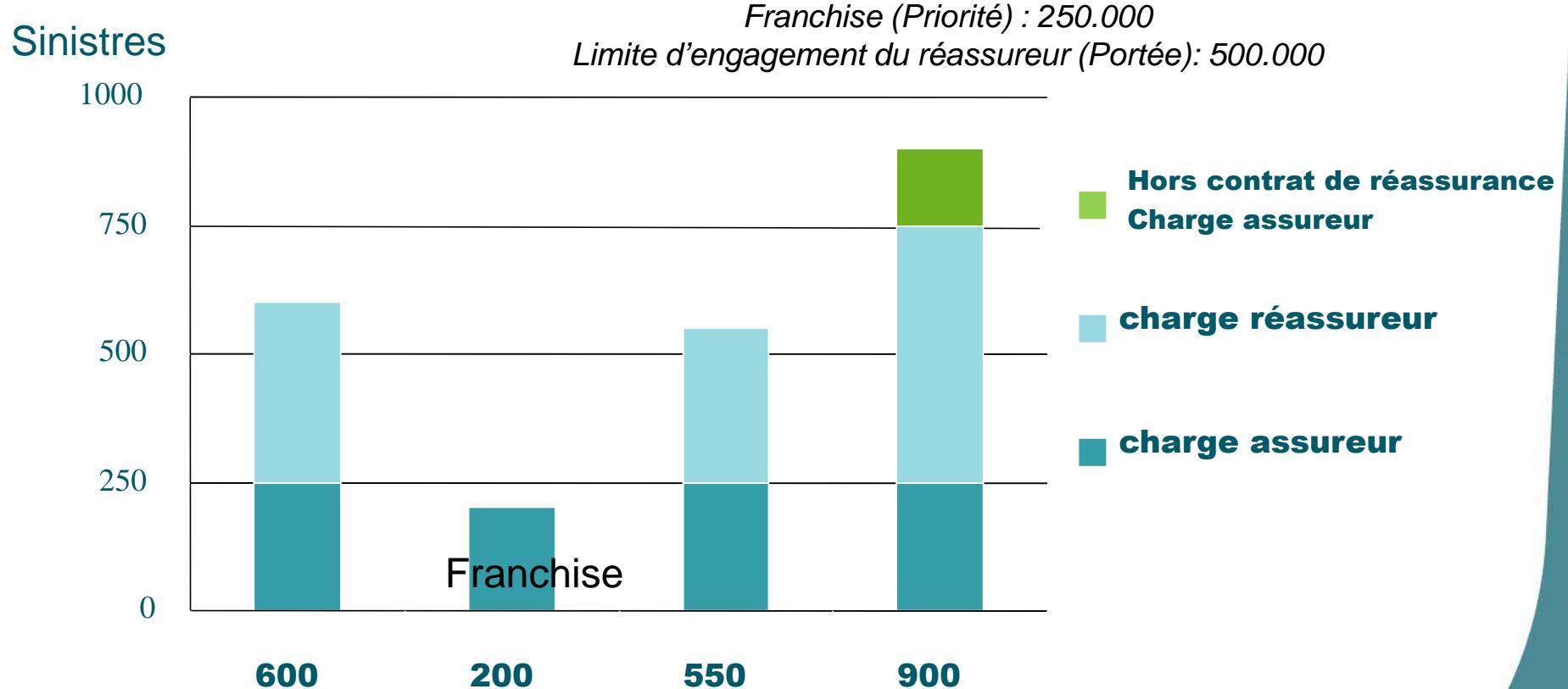
Le réassureur prendra en charge la portion de chaque sinistre dépassant la franchise (priorité) de la cédante jusqu'à sa limite d'engagement.

Quand la réassurance non proportionnelle s'applique à un risque, elle est dite en excédent de sinistre par risque.

Quand la réassurance non proportionnelle s'applique à un évènement, elle est dite en excédent de sinistre par événement.

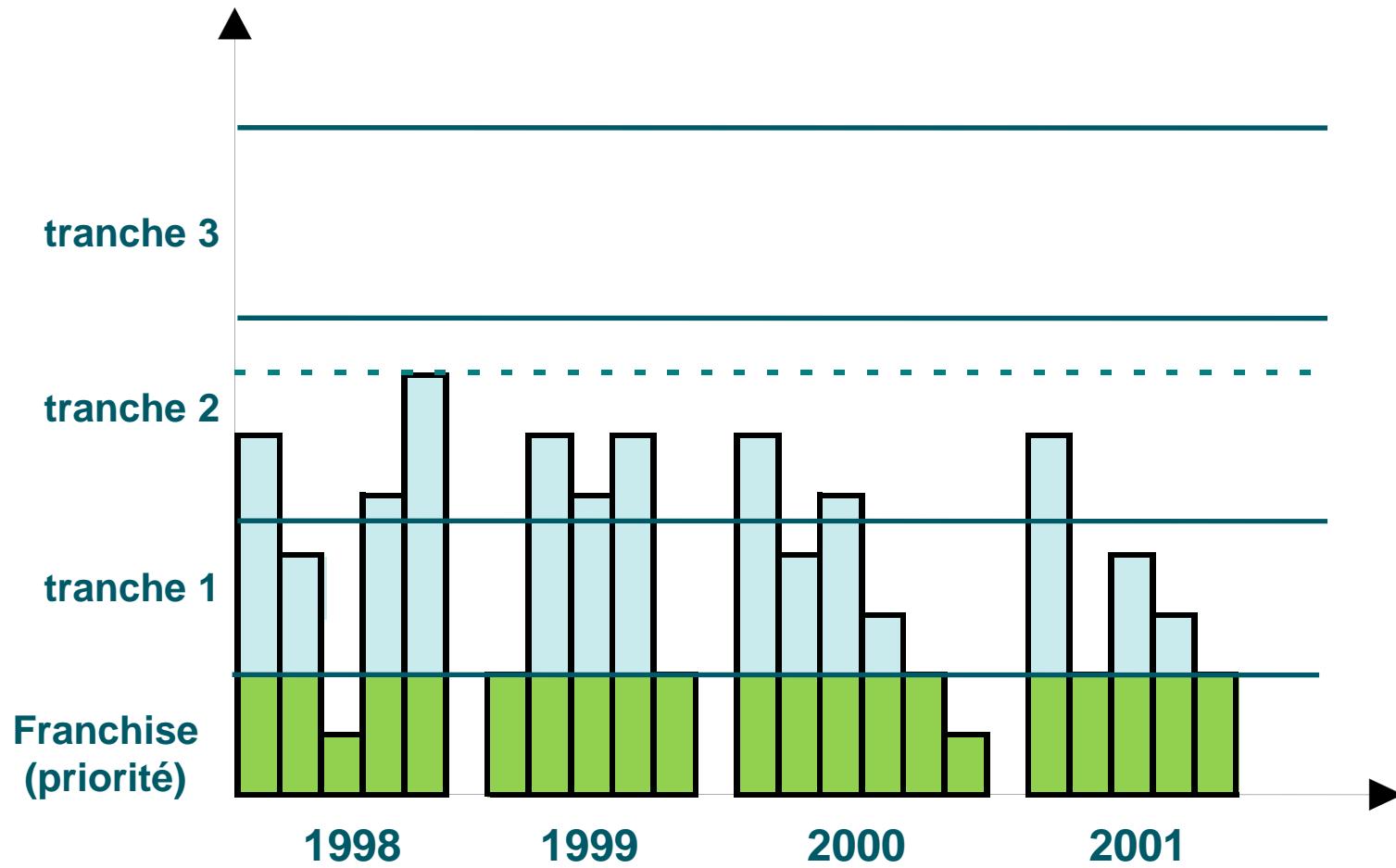
Les deux grandes natures de réassurance

Traité proportionnel en excédent de sinistre par risque

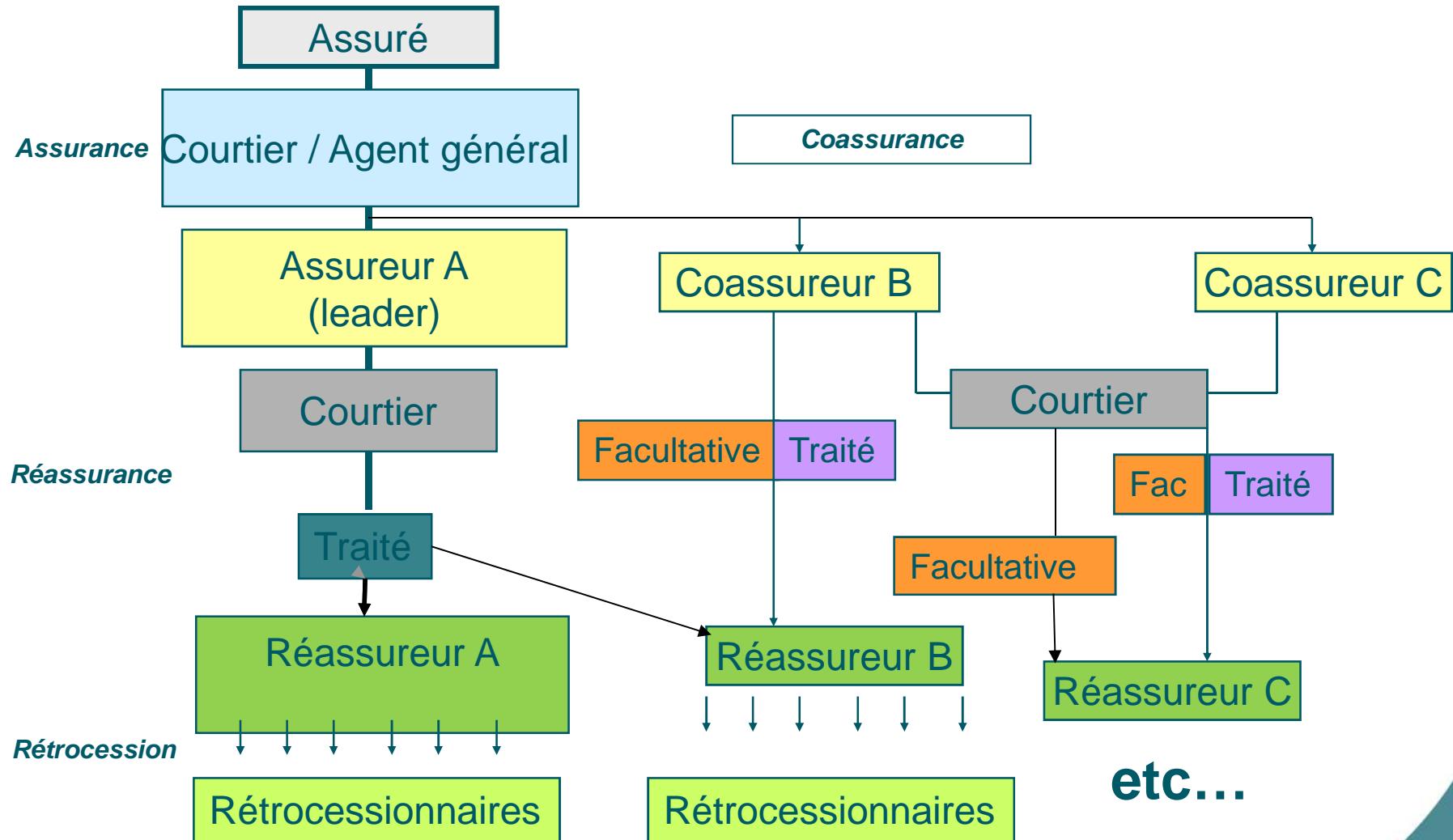


Les deux grandes natures de réassurance

Traité proportionnel en excédent de sinistre par risque



Qui offre quoi à qui?

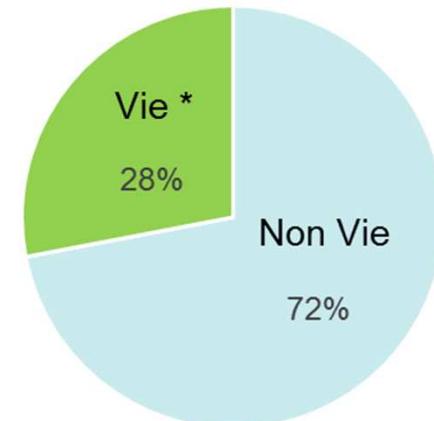
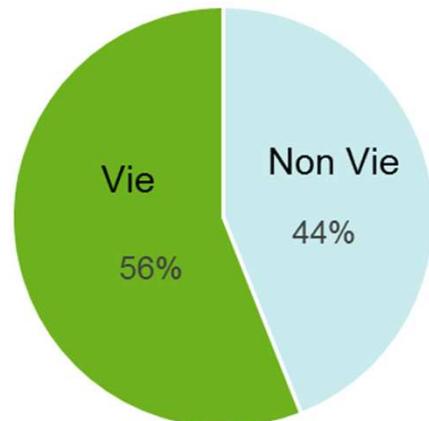


Le marché mondial de la réassurance en 2014

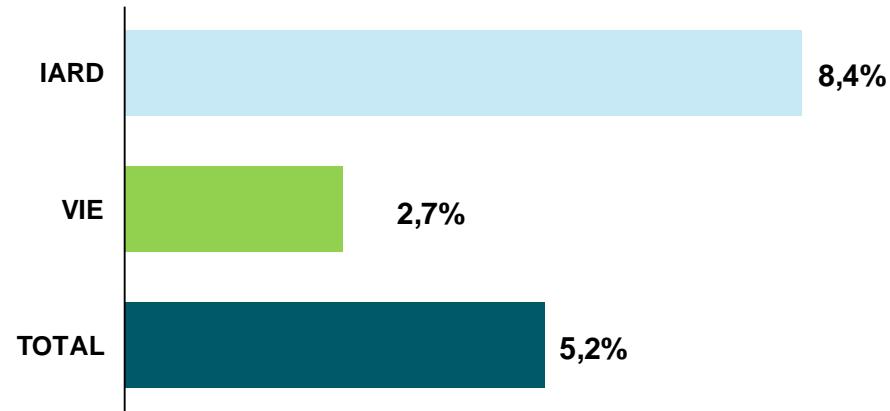
L'assurance mondiale
4 778 Mds\$

≈ 5%

La réassurance mondiale
≈ 245 Mds\$



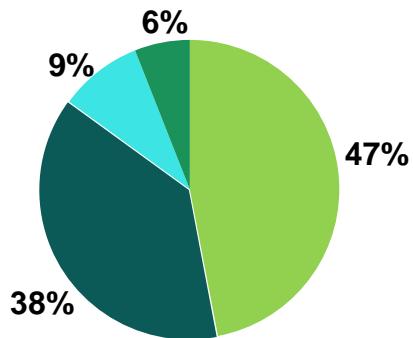
Taux de cession en 2013



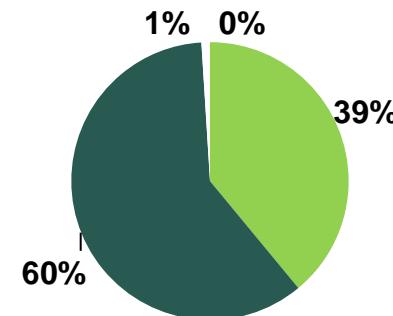
**Le taux de cession moyen est important en IARD, les résultats étant plus volatils.
En Vie, la partie Epargne est très peu cédée en réassurance.**

Origine demande et offre de réassurance

Primes brutes cédées



Primes brutes acceptées

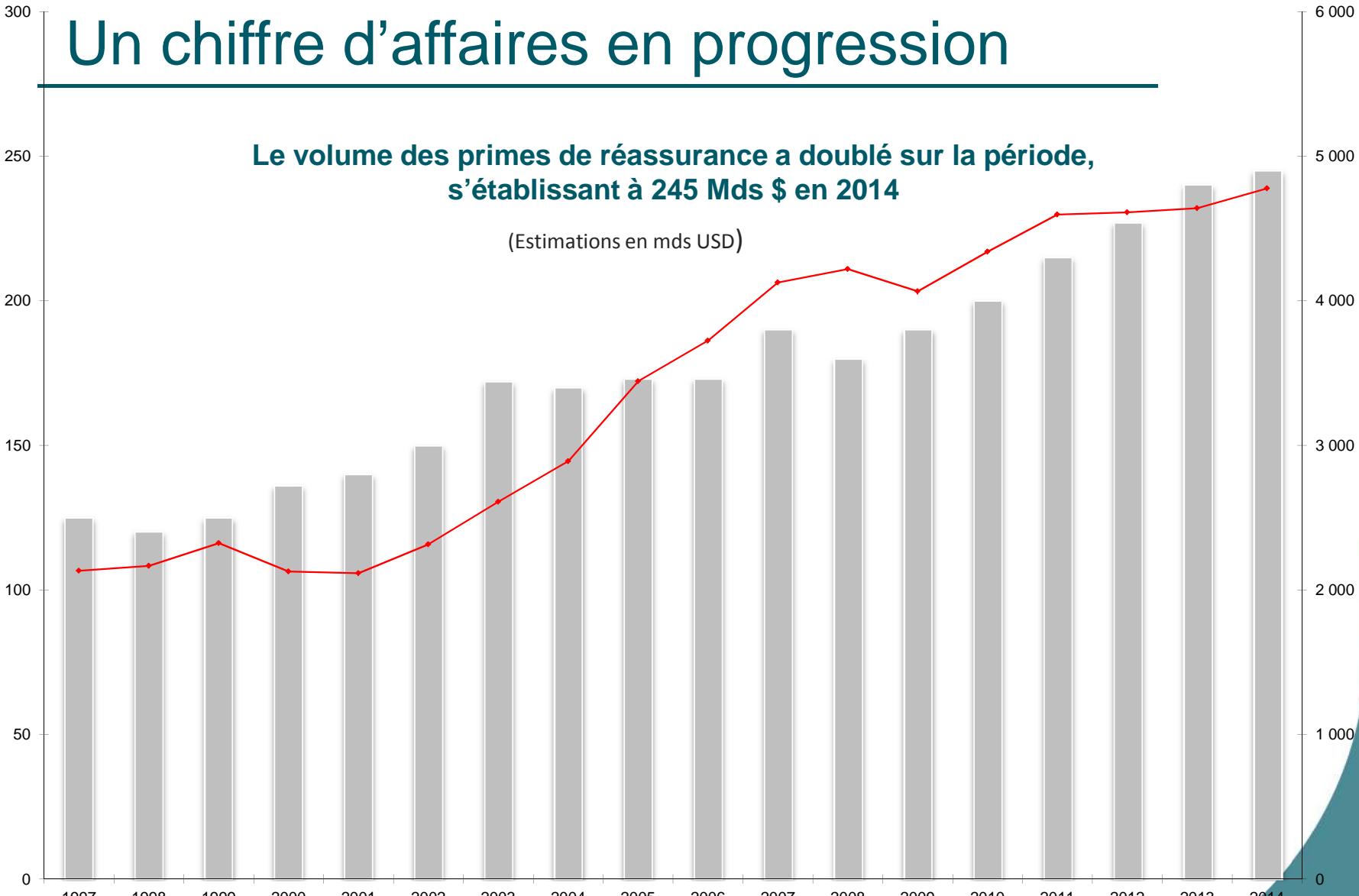


L'Europe est très exportatrice de capacité puisqu'elle offre 60% de la capacité et ne cède que 38% des primes.

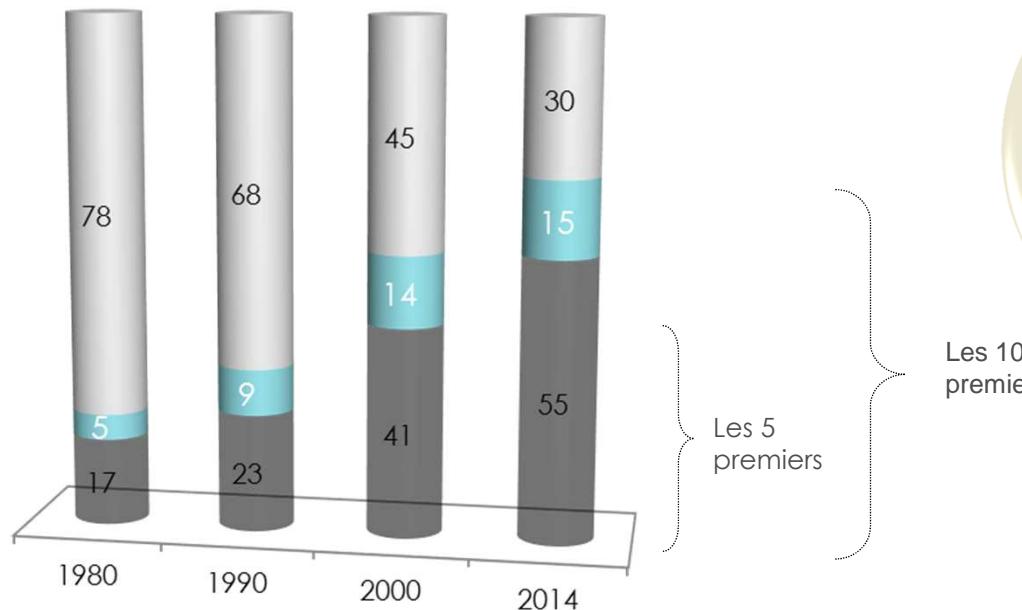
Un chiffre d'affaires en progression

Le volume des primes de réassurance a doublé sur la période,
s'établissant à 245 Mds \$ en 2014

(Estimations en mds USD)



Concentration croissante des réassureurs

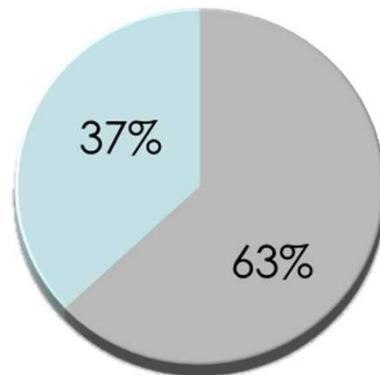


Les 5 premiers
réassureurs
représentent **55%**
du marché en
2014
(2013 : **47%**)

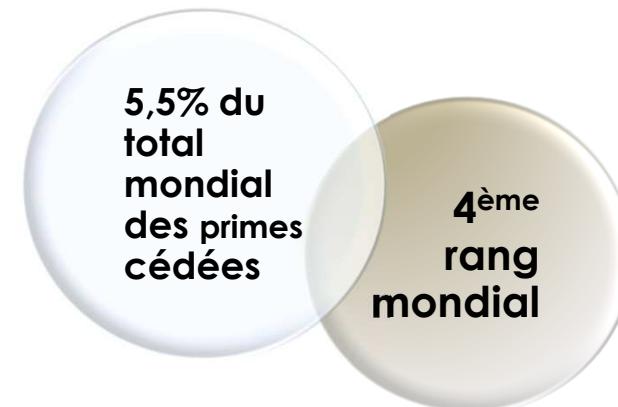
Les 10 premiers
réassureurs
représentent
70% du marché
en **2014**
(2013: **62%**)

France : un marché majeur de la réassurance

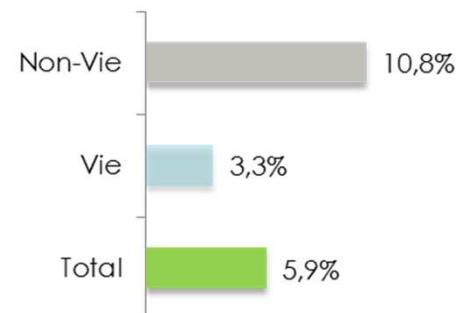
PRIMES BRUTES CÉDÉES: 12 MDS EUR en 2013



■ Non vie ■ Vie



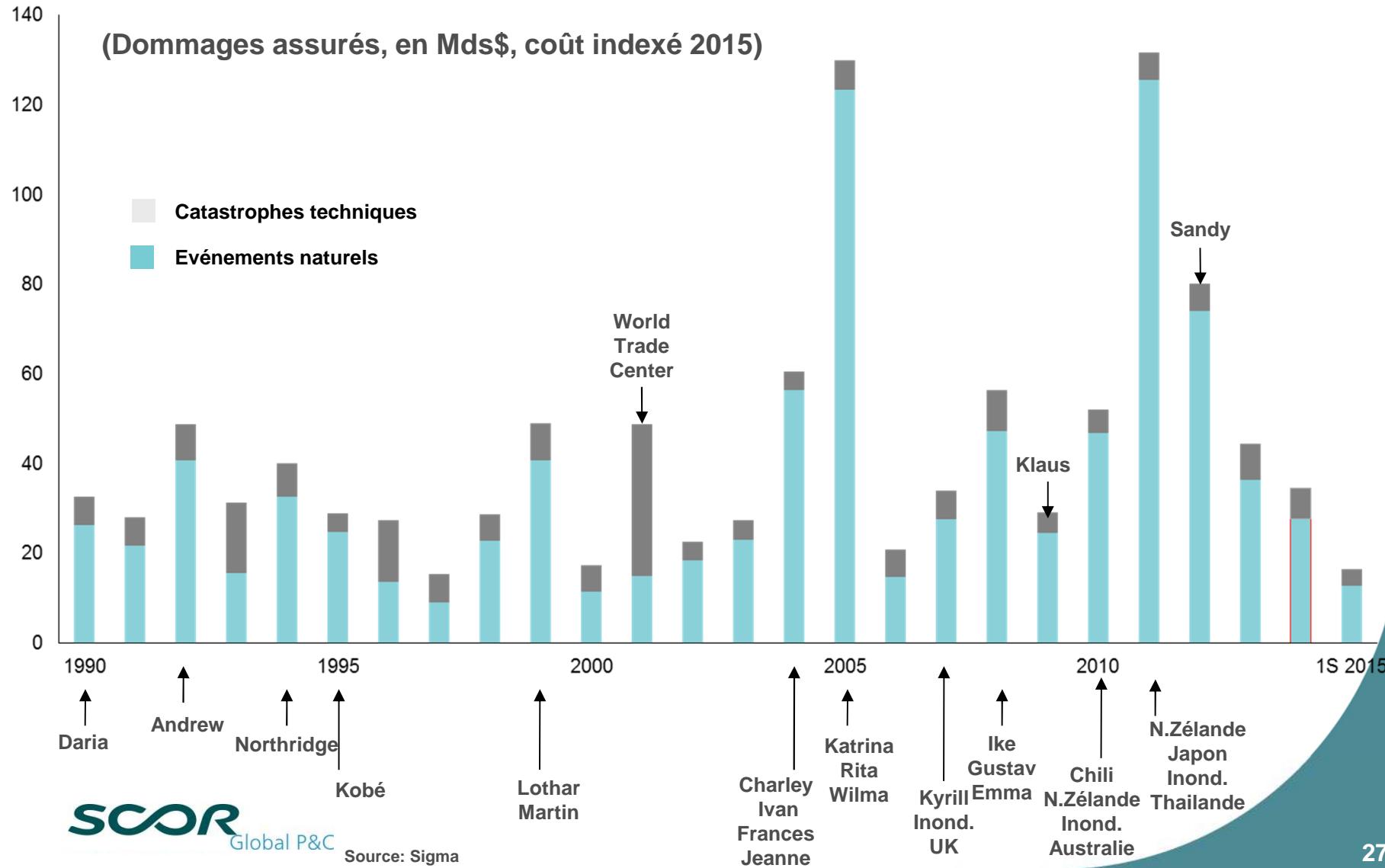
TAUX DE CESSION 2013



Source: Estimation FFSA

SCOR
Global P&C

Sinistralité depuis 1990 dans le monde



Le plan de réassurance

En fonction des fonds propres

En fonction des portefeuilles

En fonction de la sinistralité

En fonction des résultats

En fonction de la politique de souscription et de la volonté de souscrire de nouveaux produits

En fonction de la technicité de la cédante sur certains risques

En fonction de la gestion souhaitée

En fonction du budget réassurance évalué

Evolution de la réassurance

Les techniques de réassurance ont peu évolué depuis une trentaine d'années.

Mais les conditions pour opérer durablement se sont sensiblement modifiées :

- nécessité de disposer de fonds propres importants
- allouer du capital à une branche, à un contrat de réassurance
- gérer et contrôler le risque:
 - Modélisation des risques
 - Diversification

La diversification technique et géographique s'est accrue d'où la diminution des opérateurs locaux et des réassureurs monobranche.

MERCI DE VOTRE ATTENTION